

Comité Social & Economique Extraordinaire de l'établissement Airbus Atlantic Toulouse du 18/02/2022

Toulouse, le 23 février 2022

Vos élu(e)s CFE-CGC présents lors de cette réunion étaient :

Alain BAUER, Mona BEAUGRAND, Edith FAUP, Malorie FORASACCO, Thierry GIMBAL,
Pascal GOUDELIN, Daniel NOUXET et Patrick SACCO.

Information/Consultation sur l'évolution des horaires et l'organisation du travail à compter du 28/02/2022 pour le personnel situé en FAL :

Madame Hélène SAN MIGUEL a rappelé les avenants signés chez Airbus Opérations et applicables aux personnels transférés le 1^{er} janvier 2022.

Ensuite, il nous a été présenté les différents cas :

- Personnel non cadre et cadres FH en journée normale avec la modélisation des temps de travail.
- Personnel non cadre non forfaité en horaire 9 x 10 avec sa modélisation des temps de travail.
- Personnel non cadre forfaité en horaire 9 x 10 avec sa modélisation des temps de travail.
- Personnel dit : managers en production.
- Ainsi que les horaires pour restriction médicale et apprenti.

En synthèse, ci-dessous, le récapitulatif :

		Durée travail 01/01/2022	Durée travail 28/02/2022	ACT	JNTS ou RTT (2022)	JNTE (au 1 ^{er} janvier)
Cadre FJ		211jours		6	12	0
Non cadre de jour	NCNF	37h30		6	9	1
	NCF	39h30		6	9	1
Non cadre en équipe	NCNF	36h30 en 2*9	73h en 9x10	6	3	2
	NCF	38h30 en 2*9	75h en 9x10	6	3	2
	VSD permanent	30h		0	0	0
	3*8	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Manager en Production		40h40	40h40	6	10	0
Apprentis et contrat pro		36h	36h	6	0	1

La CFE-CGC Airbus Atlantic Toulouse est restée cohérente avec ses collègues CFE-CGC d'Airbus Opérations, sachant que les horaires présentés sont en phase avec l'accord signé par la CFE-CGC le 12 mars 2020.

8 avis favorables (CFE-CGC) et 1 abstention (FO)